

# Prestations complémentaires

## Présentation de l'orateur

## Qu'est-ce ? Pour qui ?

### Marche à suivre :

- Remplir le formulaire « *Rapport du médecin-dentiste pour soins aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI (PC)* » Date ? Motif ?
- Proposition de traitement (**simple, économique et adéquat**)
- Etablir le devis (No des dents)– Dentotar pour médecin-dentiste – CHF 1.- /point pour le laboratoire
- Adresser le formulaire à la Caisse Cantonale de Compensation du Valais, avec les documents nécessaires (RX, photographies, remarques éventuelles...)
- Attendre la réponse avant de commencer le traitement (sauf urgence)

### Remarques :

- Simple, économique et adéquat – voir directives
- Qui paiera la facture ? – responsabilités du médecin-dentiste
- Attestation de la caisse-maladie – éventuelle prise en charge ?
- Les erreurs les plus fréquentes dans l'établissement du devis....

### Questions